



**CLINIQUE JOUVENET**

Monsieur le Directeur  
Clinique JOUVENET  
6 Square Jouvenet  
75016 PARIS

Paris, le

Monsieur,

En vertu de la loi 2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé parue au JO N°54 le 5 mars 2002 et du décret 2002-637 du 19 avril 2002, je souhaite :

- Consulter mon dossier médical dans l'établissement
- Obtenir mon dossier médical dans le délai imparti\*, directement expédié à mon attention et à mon adresse :

.....  
.....

- Obtenir les pièces suivantes, contenues dans mon dossier médical, directement expédiées à mon attention et à mon adresse :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Merci de bien vouloir nous indiquer les renseignements suivants :

NOM ..... Prénom.....

Date de naissance.....

Hospitalisation(s) du..... au.....

Intervention(s) réalisée(s) par le Docteur.....

## PROCEDURE D'ENVOI DU DOSSIER MEDICAL

- Tout envoi de dossier médical passe par une demande écrite (les demandes orales ou les télécopies ne pourront être traitées).
- Joindre à la demande une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité

En cas de demande de dossier d'un mineur, et avec son autorisation, la photocopie du livret de famille devra attester de l'autorité parentale du demandeur.

Dans le cadre d'une demande de dossier d'un patient sous tutelle, le document attestant de l'autorisation de tutelle devra être fourni.

Dans le cadre d'une demande de dossier d'un patient décédé, un document précisant le lien de parenté devra être fourni (copie livret de famille, acte de décès...). La loi impose aux ayants-droits de justifier impérativement leurs demandes de pièces ou de dossier complet :

- Connaître les raisons du décès
- Faire valoir ses droits
- Défendre la mémoire de la personne décédée

Dans le cadre d'une demande de dossier à adresser à un médecin, cette précision devra être impérativement indiquée sur le courrier avec communication des coordonnées du médecin destinataire :

.....  
.....  
.....

Les photocopies sont facturées 0,50 € et comprennent tous les formats contenus dans le dossier : recto-verso, A3, A4... Les frais d'envoi en recommandé avec accusé de réception sont également facturés.

Votre demande complète + les photocopies des documents d'identité devront être adressés au Directeur de l'établissement.

Date .....

Signature.....

*\* La loi impose un délai minimum de réflexion de 48 heures après réception de la demande, avant la communication du dossier médical.*

*Le dossier vous sera adressé passé ce délai, au plus tard :*

- *8 jours si votre hospitalisation date de moins de 5 ans*
- *2 mois si votre hospitalisation date de plus de 5 ans.*



**CLINIQUE JOUVENET**

6, Square Jouvenet - F 75016 Paris  
Tél : +33(0)8 25 74 34 74 - Fax : +33(0)1 42 15 40 15  
S.A.S au capital de 160 986,16 € - RCS Paris B 572 182 103